

<p>Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne</p> <p>Délibération n° D2025-12-12-49</p> <p>Conseillers municipaux en exercice : 14</p> <p>Convocation en date du 05 décembre 2025</p>	<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ</p> <p>Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE <u>Conseil Municipal du 12 décembre 2025</u></p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrérisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire.</p> <p>Présents : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, FABRE Éric, CROS Francette, RAMONE Jean-Luc, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, CHORTO Christiane,</p> <p>Absents : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde</p> <p>Empêchés : CASSIGNAC Fabien, CLAYRAC Georges, LABADIE Pierre.</p> <p>Procurations : CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine, CLAYRAC Georges à de VOLONTAT Xavier, LABADIE Pierre à CROUSILLAC Pascal.</p> <p>Secrétaire de séance : DAYER Christine.</p>
<p>OBJET :</p> <p><u>Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT 2025) du 03/11/2025</u></p> <p>Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales, Vu le rapport définitif de la CLECT 2025 adopté le 03 novembre 2025,</p> <p>Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres s'est réunie le 03 novembre 2025.</p> <p>Le rapport définitif de la CLECT 2025 fixe ainsi le montant de l'AC 2025.</p> <p>En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes. La première, objet de la présente délibération, consiste en l'approbation du rapport par les communes membres selon la règle de la majorité qualifiée. Dans le même temps le Conseil communautaire de la CCRLCM délibère à la majorité simple pour adopter le rapport de la CLECT.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré Approuve le rapport définitif de la CLECT 2025 annexé à la présente délibération.</p> <p>Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>	

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 011-211103510-20251212-D2025_12_12_49-DE

La secrétaire de séance,
Christine DAYER

Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

